

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 8 juin 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 6, 7 et 8 juin 2017**

**2017 DFA 15-G** Convention entre le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du Département de Paris et le Département de Paris pour la constitution d'un service facturier.

**M. Julien BARGETON, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'avis du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction des finances et des achats de la Ville de Paris en date du 27 avril 2017 ;

Vu la convention de mutualisation de la Métropole du Grand Paris du 16 mars 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui demande de signer une convention entre le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du Département de Paris et le Département de Paris pour la constitution d'un service facturier ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 1<sup>re</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le projet de convention en annexe de la présente délibération.

Article 2 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer à cet effet la convention pour permettre la mise en œuvre du service facturier.

Article 3 : Les recettes correspondant au remboursement du coût des services assurés par la Commune de Paris seront imputées au budget de fonctionnement de la commune au titre des exercices 2017-2018 et de la Ville de Paris à compter des exercices suivants.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**